

## ARRÊTÉS DU MAIRE

n° ARR2023-036

### NUMÉROTATION DE VOIRIE – LA GORSONNIERE

**Le Maire de la commune de Vieillevigne,**

**VU** les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le permis de construire n° PC 044 216 19 A1046 accordé le 25/10/2019, modifié le 12/05/2022 et transféré le 12/05/2022, pour la construction d'une maison individuelle,  
**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'attribuer un numéro à ce nouveau logement,  
**CONSIDÉRANT** que le numérotage des immeubles en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Il est prescrit la numérotation suivante sur la voie :

Libellé de la voie	Référence(s) cadastrale(s)	Numéro(s)
La Gorsonnière	216 XC 321, 319, 318, 322 et 323	<b>5 BIS</b>

**ARTICLE 2 :** L'affichage du présent arrêté sera effectué sur les panneaux municipaux officiels et ampliation sera adressée :

- Direction des Services Fiscaux de Loire-Atlantique, Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre, 2 rue du Général Margueritte, BP 93511, 44025 NANTES CEDEX 1,
- France Télécom-Orange, Service du Patrimoine, 5 rue du Pâtis des Couasnes, CS 69159, 35091 RENNES CEDEX 9,
- La Poste, Plate-forme de distribution du courrier de Saint-Hilaire-de-Loulay, 2 rue Antoine de Saint-Exupéry, Saint-Hilaire-de-Loulay, 85600 MONTAIGU-VENDÉE,
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, ZAC de Gesvrine, 12 rue Arago, BP 4309, 44243 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo'.

Qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Vieillevigne, le 17 février 2023

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint délégué

Martial RICHARD



Publié et notifié le 21 FEV. 2023

Département :  
LOIRE ATLANTIQUE

Commune :  
VIEILLEVIGNE

Section : XC  
Feuille : 000 XC 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 14/02/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

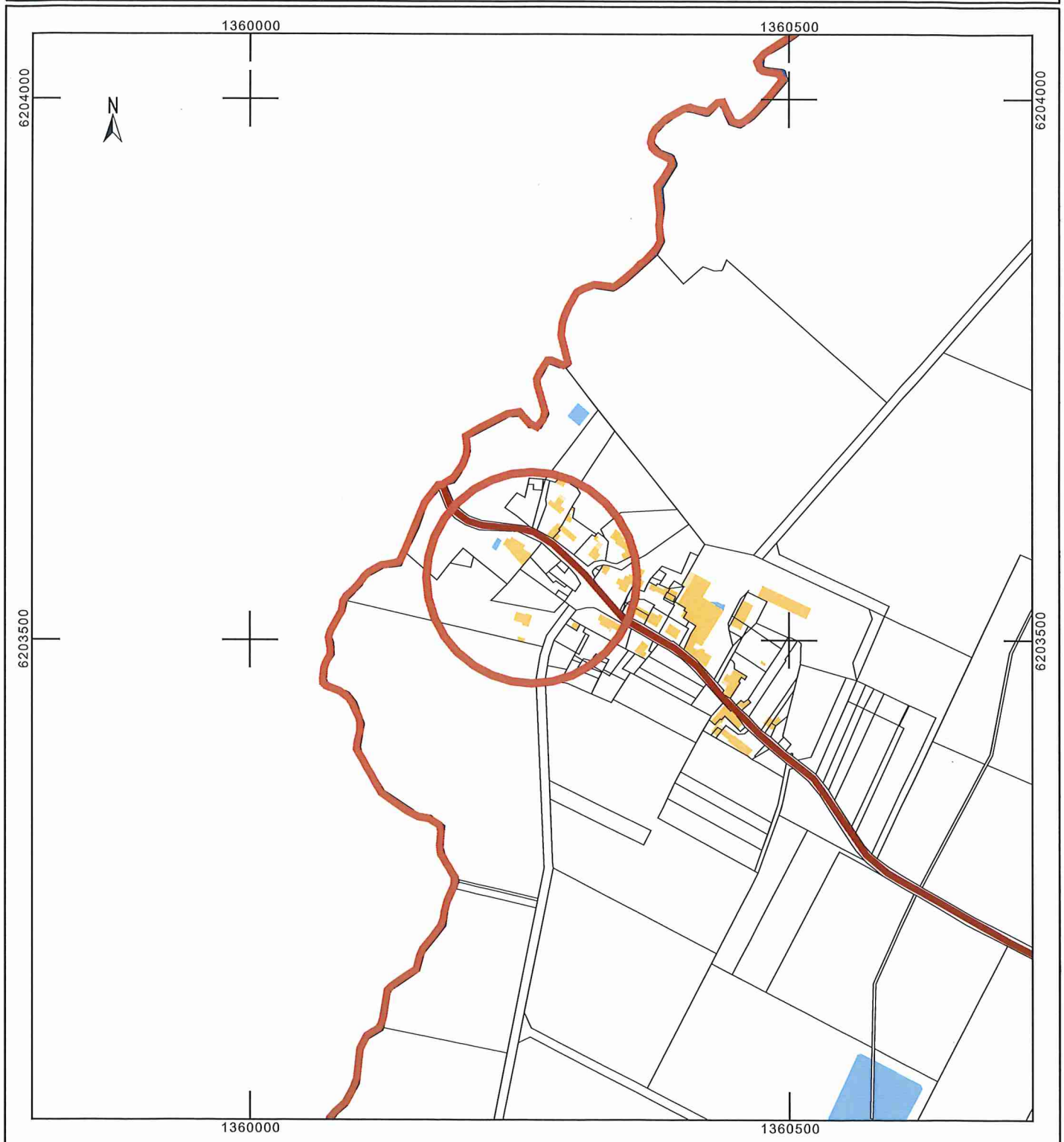
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Pôle de Topographie et de  
Gestion Cadastre de NANTES 2, rue du  
Général Marguerite 44035  
44035 NANTES Cedex 1  
tél. 02 51 12 86 36 -fax  
ptgc.440.nantes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
LOIRE ATLANTIQUE

Commune :  
VIELLEVIGNE

Section : XC  
Feuille : 000 XC 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 14/02/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

*Nouvelle numérotation postale*

*XC 321, 319, 318, 322 et 323 :*

*5 bis, la Gorsonnière*

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Pôle de Topographie et de  
Gestion Cadastre de NANTES 2, rue du  
Général Marguerite 44035  
44035 NANTES Cedex 1  
tél. 02 51 12 86 36 -fax  
ptgc.440.nantes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

